



Se protéger et constituer un dossier

Par **Sophie**, le **12/01/2012** à **20:23**

Bonjour,

Mon manager parti, il m'a informée que j'étais sur la liste noire de mon N+2 et qu'il constituait un dossier pour un licenciement dans l'année.

Mon descriptif de job n'est pas respecté et je recois fréquemment des demandes de sa part qui ne sont pas dans mon scope, j'atteins donc mes objectifs mais la qualité de mon travail s'en ressent car je pourrais faire mieux (présentations plus claires par ex).

On me reproche aussi que le département IT ne sache pas livrer des solutions de qualité suite à la sélection d'un mauvais prestataire sauf que... je travaille au marketing et n'ai aucune responsabilité liée au choix des fournisseurs.

On me met beaucoup de pression et on me conseille de me couvrir mais en quoi cela consiste-t-il?

Merci de votre aide

Par **pat76**, le **13/01/2012** à **16:01**

Bonjour

Demandez des instructions par écrit par exemple.

Si l'on vous demande un travail qui n'entre pas dans les critères de votre fonction, vous serez ainsi en mesure votre contrat de travail à cette instruction.

Vous pouvez toujours signaler les faits à la haute direction par lettre recommandée avec avis de réception dont vous garderez une copie.

Si la pression devient du harcèlement moral, vous alerterez votre haute direction toujours par courrier recommandé avec avis de réception.

Si vous estimez que votre nouveau manager vous harcèle, n'hésitez pas à obtenir auprès de vos collègues des témoignages écrits.

C'est uniquement à vous que s'adresse cette pression pour des demandes qui en principe ne devraient pas vous concerner, ou certains de collègues en pâtissent également?

Par **Sophie136**, le **24/02/2012 à 12:52**

nous en faisons tous les frais certains acceptent et travaillent le WE d'autres démissionnent tout simplement

Il m'est reproché de ne pas être suffisamment présente sur certains sujets tandis que j'ai atteint 100% de mes objectifs et que les priorités opérationnelles me sont données, j'ai donc démontré factuellement qu'y répondre au vu du manque de ressources (de mes équipes et des équipes transverses) pour lequel j'ai souvent alerté mon manager, il m'est impossible de répondre à ce besoins aussi doit-il aligner mes objectifs et priorités avec ses nouvelles attentes.

Peut-on dans ce cas me reprocher une insuffisance professionnelle si j'ai répondu aux objectifs et priorités dictées et que l'on me reproche quelque chose qui ne figure ni dans mon job description, ni objectifs, ni priorités ?